



CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 16/05/2022

Rapport N°6

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°38-04-04-22
CONCERNANT L'AUTORISATION DE RECOURS AU
SERVICE CIVIQUE

SERVIZIU RISORCE UMANE



Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier, la délibération en date du 04/04/2022 n°38-04-04-22 concernant la présentation du dispositif du service civique, sur deux points :

- La demande d'agrément est déposée auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) appartenant à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- L'agrément est délivré pour trois ans.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- **de modifier la délibération en date du 04/04/2022 n°38-04-04-22 concernant la présentation du dispositif du service civique, sur ces deux points.**